DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 01 décembre 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023054

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Bourguet Sébastien, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents :

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024
ID : 030-213001092-20231201-DE2023054-DE

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal d'Euzet que la commune peut demander une subvention au Conseil Départemental du Gard dans le cadre du Pacte Territorial pour la tranche optionnelle du projet d'aménagement de la RD 7 et RD 191 sur la commune.
Le montant du projet de la tranche optionnelle s'élève à 354 247.59 euros HT comprenant la coordination par le Cabinet Gaxieu qui s'élève à 27 870.49 euros HT.

Après en avoir délibérer le conseil municipal à l'unanimité de ses membres valide la demande de subvention auprès du conseil départemental du Gard et autorise Mr le Maire à préparer le dossier, demander la subvention et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024
ID : 030-213001092-20231201-DE2023054-DE